



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 294

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU
PÉRIMÈTRE DE CERTAINES ZONES OÙ DES PERMIS DE
STATIONNEMENT PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉS**

**Avis de motion donné le 11 octobre 2016
Adopté le 24 octobre 2016
En vigueur le 28 octobre 2016**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin de modifier le périmètre des zones 6, 9 et 10.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 294

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU
PÉRIMÈTRE DE CERTAINES ZONES OÙ DES PERMIS DE
STATIONNEMENT PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe XV du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.1V.Q. 171, est modifiée par le remplacement des plans relatifs aux zones 6, 9 et 10 par les plans de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

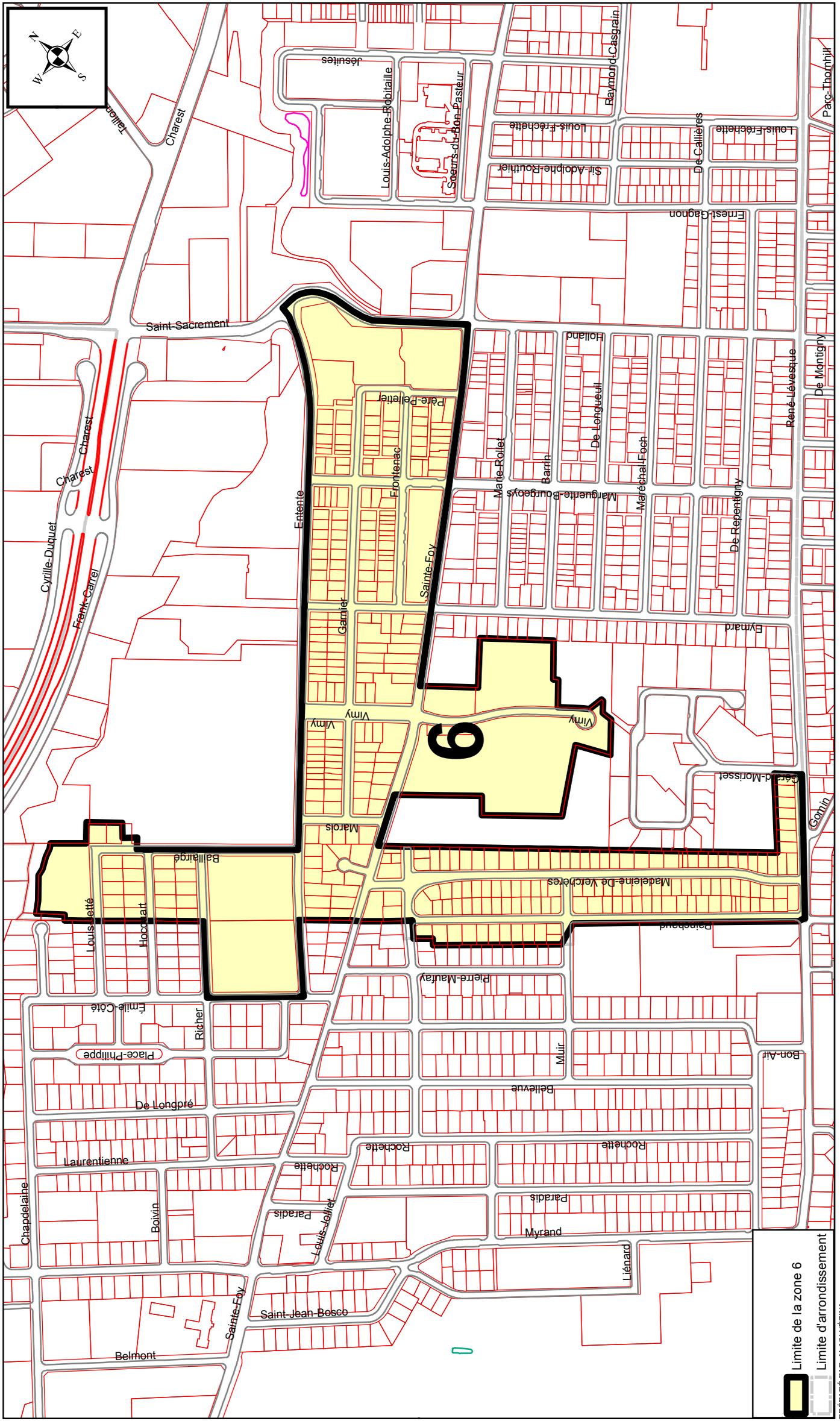
ANNEXE I

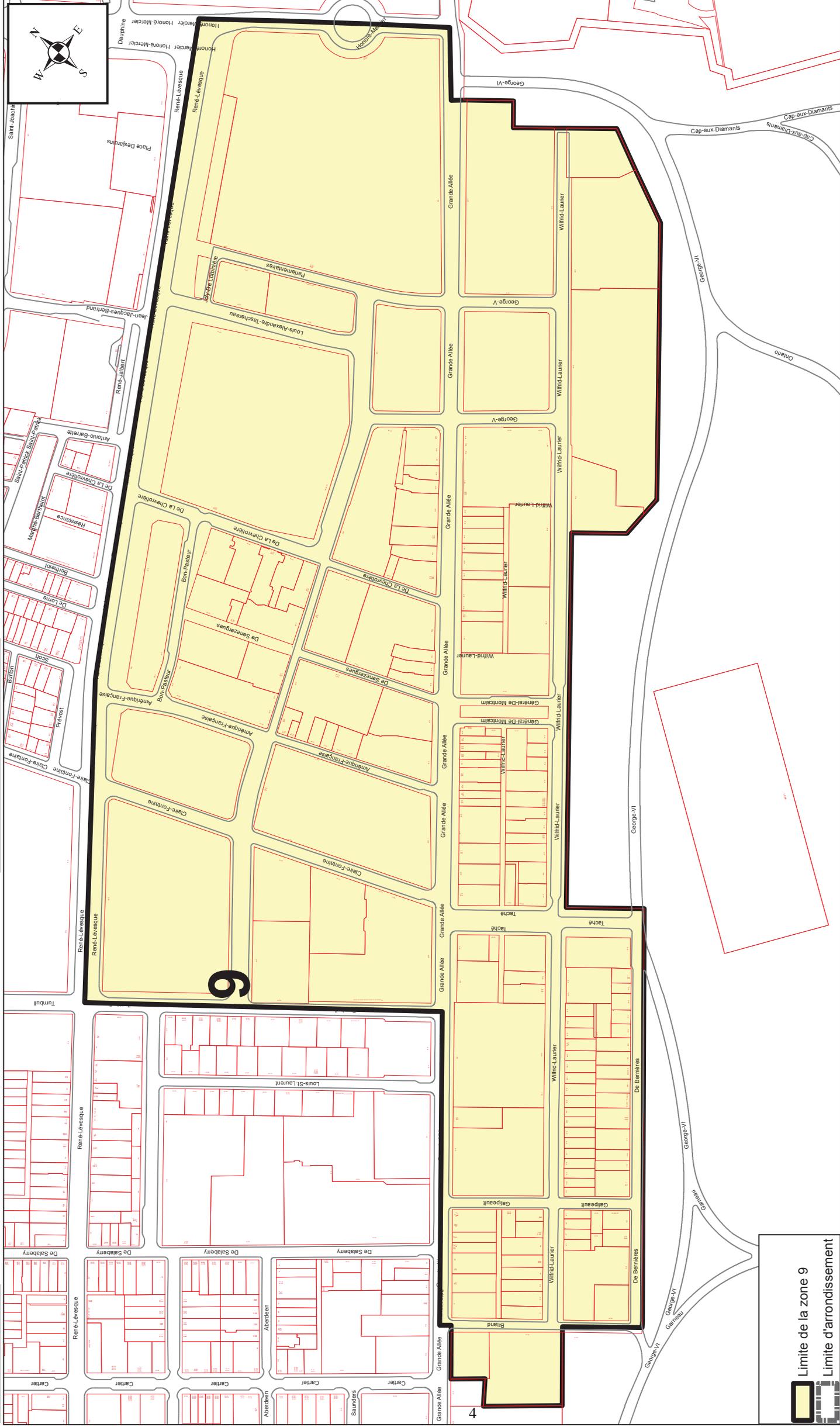
(article 1)

PLANS DES ZONES 6, 9 ET 10

ANNEXE XV

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOLOU ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT

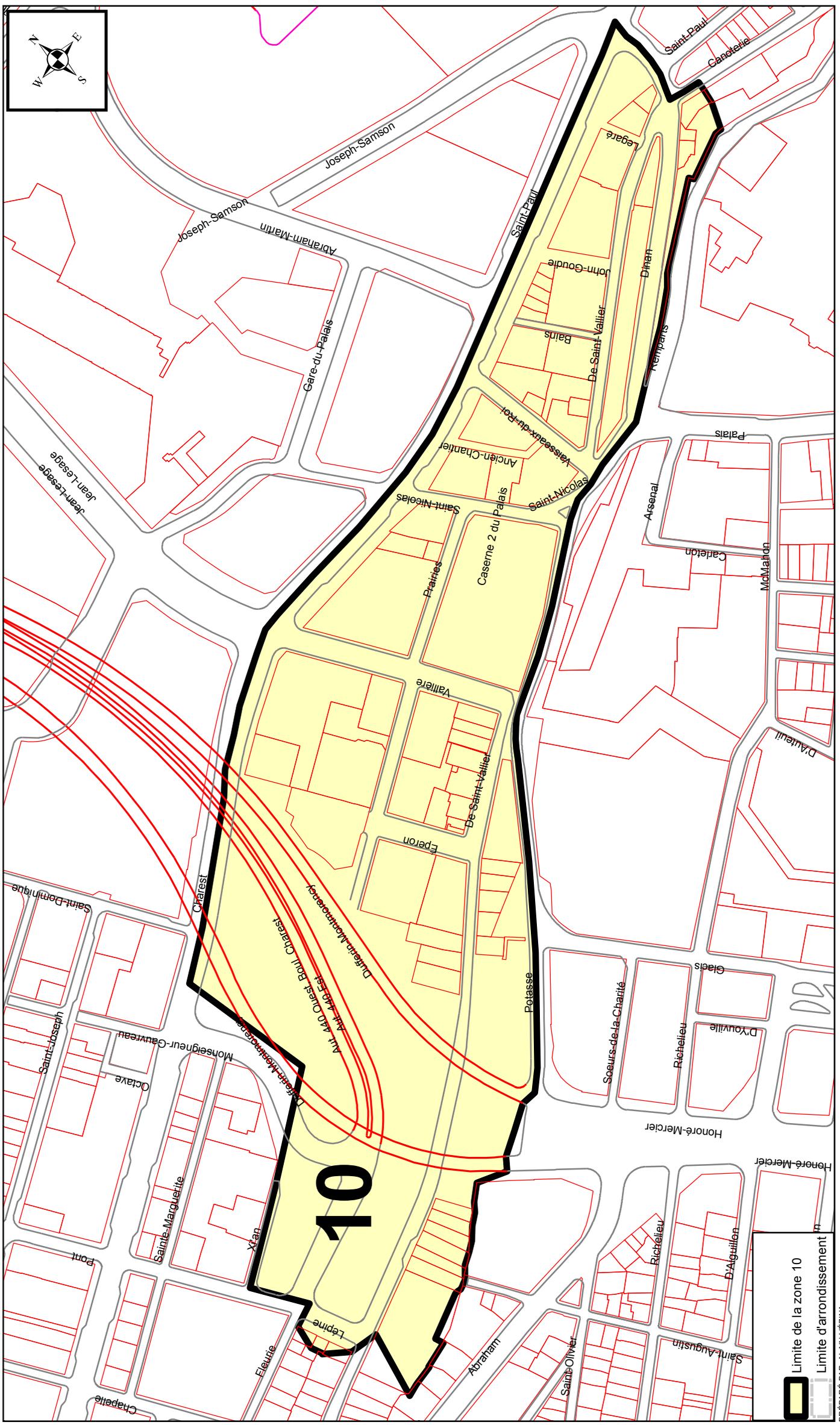




Limite de la zone 9
Limite d'arrondissement

ANNEXE XV

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOLOU ZONES DE PERMIS DE STATIONNEMENT



Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin de modifier le périmètre des zones 6, 9 et 10.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.